

naissance avant aujourd'hui, et j'espère que votre gouvernement a pris quelque mesure pour empêcher la passation de ce bill qui donnerait le coup de mort aux colonies. Pour les détails je dois vous renvoyer aux deux bills, savoir : celui de Charles Adderley et celui de M. Plim-soll, tous deux aussi préjudiciables que possible ; et si, par hasard, ils deviennent loi, la marine anglaise sera totalement anéantie. Le commerce maritime de la Puissance sera ruiné aussi complètement que possible. Je crois que votre gouvernement a le pouvoir d'arrêter la passation de l'un et l'autre bill, si vous agissez immédiatement. Notre gouvernement craint d'offenser le Canada, et fera beaucoup pour le tenir tranquille. En conséquence, plus le bruit sera fort, plus on aura de chance de s'échapper. Les deux bills ont été envoyés à M. Palmer. Ayez la bonté de les lire et vous verrez quels écervelés nous avons ici pour gérer les affaires.

"Je demeure, cher monsieur,

"Votre, etc.,

JAMES R. DEWART."

Il a appris que le gouvernement prenait les mesures nécessaires au sujet de cette question, et il ne lit la lettre que pour faire voir la nécessité de voir à ce que le parlement impérial ne légifère pas au sujet de la marine canadienne, sans l'avis ou la sanction du peuple canadien.

La motion pour ajournement est alors adoptée, et la Chambre s'ajourne à 11.30 p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES,

Samedi, 3 avril 1875.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

CORRECTION.

M. L'ORATEUR.—Avant d'appeler les ordres du jour je désire attirer l'attention de la Chambre sur une affaire de haute importance. Un bill a été reçu du Sénat avec certains amendements qui furent adoptés par cette Chambre. Dans le temps l'hon. député de Hamilton remarqua qu'un certain amendement qu'il nous dit avoir été adopté par le Sénat, ne paraissait pas parmi les amendements reçus par nous. Le greffier du Sénat a depuis informé le greffier de cette Chambre, qu'un tel amendement fut passé, et que son omission a été faite sans intention, et il a, depuis, écrit l'amendement sur la marge

L'hon. M. Mitchell

du papier contenant l'amendement. Il termine en citant la règle à cet égard, de MAY.

L'HON. M. MACKENZIE. — Si je comprends bien, le corps du bill n'est pas changé, mais seulement le titre.

M. L'ORATEUR. — C'est un changement de peu d'importance, mais c'est établir un précédent.

SIR JOHN A. MACDONALD.—Il est évident qu'on devrait recevoir un message du Sénat demandant à faire la correction, et un mémoire à cet effet pourrait alors être entré sur nos journaux, parce qu'il est absolument nécessaire qu'il n'y ait pas de chance qu'une clause se glisse dans un bill, qui n'est pas autorisée par les deux Chambres.

L'HON. M. MACKENZIE admet qu'un message devrait être envoyé par la Chambre Haute, avec le bill et les amendements, tels que réellement adoptés par cette Chambre.

Le sujet est alors abandonné.

LE BILL DES SUBSIDES.

L'HON. M. CARTWRIGHT propose la seconde lecture du bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années financières expirant respectivement le 30 juin 1875, et le 30 juin 1876, et pour d'autres fins relatives au service public. Adopté.

CONTRATS DU PACIFIQUE.

L'HON. M. MACKENZIE met devant la Chambre deux contrats, un pour le No. 13, étant la distance entre Fort William et Shebandowan, du chemin de fer du Pacifique, et l'autre le No. 14, de l'île à la Croix à la Rivière-Rouge. Ces contrats n'avaient été signés qu'aujourd'hui, et il serait impossible de faire aucune chose sur ces sections, à moins d'avoir l'approbation de la Chambre maintenant. La seule information qu'il pouvait donner à la Chambre touchant ces contrats, est celle-ci : ces deux contrats sont de SIFTON ET WARD, l'un pour No. 13, se montant à \$406,194, et étant la plus basse soumission moins une. Une soumission du Nouveau-Brunswick était plus basse, mais le soumissionnaire refusa de procéder. La longueur de